

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 12 septembre 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI ORGANIQUE DE 1983

#### MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 29 juin 1983, de la motion de M. Trudeau: Que le projet de loi C-152, concernant l'organisation du gouvernement du Canada et des questions connexes, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

**L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre):** Monsieur le Président, le débat reprend aujourd'hui sur un projet de loi aux conséquences d'une grande portée, qui vise à remanier la politique canadienne en matière de développement économique et les principes généraux qui la sous-tendent. Il importe au plus haut point de procéder avec soin en raison du chômage qui frappe plus de un million et demi de Canadiens.

Nous sommes contre ce projet de loi. Nous ne comptons pas le faire avorter, puisque le gouvernement cherche à légitimer ce qu'il a déjà instauré il y a près d'un an et demi. En juin dernier, le gouvernement a fait adopter une mesure législative qui constitue le programme-cadre du nouveau ministère dont la Chambre n'avait même pas encore approuvé la création, faisant ainsi preuve d'arrogance et affichant son mépris pour notre institution parlementaire. Le gouvernement nous a aussi montré quelle orientation il entend donner au développement économique, sans tenir compte des idées et des aspirations des députés de part et d'autre de la Chambre, alors qu'il aurait dû éviter tout parti pris. Cette façon de procéder augure mal. En effet, on nous demande d'adopter une mesure déjà instaurée. La population et les députés n'ont plus donc aucun moyen d'influer véritablement sur le projet de loi.

Sans espoir de faire échouer la mesure, nous allons néanmoins nous y opposer. Je regrette que le ministre ne soit pas à la Chambre aujourd'hui pour entendre les députés de l'opposition. Nous allons intervenir quand même afin que le ministre apprenne ce qui préoccupe à juste titre les Canadiens dont nous sommes les porte-parole. Nous allons lui faire part de nos inquiétudes pour qu'il puisse mieux diriger son ministère et s'attaquer au grand problème du chômage.

Je m'en tiendrai uniquement au développement économique régional, c'est-à-dire au ministère de l'Expansion industrielle régionale. Le député de York-Peel (M. Stevens) abordera, pour sa part, des questions relatives aux affaires extérieures.

J'ai trois principaux motifs d'opposition. Tout d'abord, le gouvernement propose des modifications organiques très étendues pour en tirer des avantages politiques immédiats. Ensuite, le gouvernement veut fondre en un seul deux ministères qui ont

des objectifs d'exploitation très différents, ce qui va poser de graves problèmes administratifs. Enfin, la politique économique du gouvernement va manquer d'homogénéité et d'orientation.

Je serai plus explicite. Depuis deux ans, le gouvernement a déclaré publiquement et a déploré à maintes reprises que certains de ses programmes ne produisaient pas l'effet politique escompté. Le gouvernement fédéral se soucie davantage de son image politique que de l'impact réel des programmes qu'il administre, cette image étant beaucoup plus importante à ses yeux que l'effet de ces programmes sur le chômage et le développement économique.

En décentralisant le programme dans ce nouveau ministère, le gouvernement va insister davantage sur le versement de subventions, ce qui aura d'importantes répercussions. En effet, ce mécanisme dépendra ainsi beaucoup plus de l'arbitraire politique, de façon à favoriser le gouvernement dans les circonscriptions qu'il estime menacées, lesquelles sont fort nombreuses. Ce projet de loi va donner lieu à des projets inutiles. Les subventions vont se multiplier. Y seront consacrées d'énormes sommes dont la distribution ne relèvera que d'un organisme, le nouveau ministère de l'Expansion industrielle régionale. Le versement des subventions reposera sans aucun doute beaucoup plus sur des décisions arbitraires qui s'inspireront de motifs carrément politiques. Ce n'est pas par hasard que des élections générales sont attendues dans les douze prochains mois. Nous pouvons nous attendre que de plus en plus de libéraux parcourront le pays pour couper des rubans et remettre des chèques.

**Une voix:** Vous êtes jaloux.

**M. Wilson:** Absolument pas, monsieur le Président. Le député d'en face dit que je suis jaloux. Je veux vous raconter quelque chose au sujet d'une subvention. J'espère que vous vous en souviendrez la prochaine fois avant de lancer pareille remarque.

**M. le vice-président:** A l'ordre, je vous prie. Le député n'est pas sans savoir qu'il doit adresser ses observations à la présidence.

**M. Wilson:** Je vais vous les faire directement, monsieur le Président. Le député d'Egmont (M. Henderson) s'est rendu dans sa circonscription en JetStar et en est revenu le même jour de la même façon. Il avait une très importante subvention à remettre, monsieur le Président. Il s'agissait d'une subvention de \$3,500, soit à peu près ce qu'a coûté le carburant pour l'aller-retour. Pourquoi le député a-t-il fait ce voyage? En quoi ce chèque était-il si important? Ce qui était important, ce n'était pas que cet argent était destiné à quelque organisme de l'endroit. Ce qui était essentiel pour le député, c'était que sa photo paraisse à la une des journaux. Il aurait pu envoyer ce chèque par la poste. Mais il voulait qu'on parle de lui à la radio ce soir-là. C'est pourquoi il s'est chargé de ce chèque de